

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE, Présidente.

Nombre de délégués	21	Membres présents : Mmes BITAILLOU FRANCOISE, DUFRECHE MARIE-HELENE, MAILLOT MARIE- CHRISTINE, PLANTE MICHELE Mrs CAU-MIL THIERRY, CAZALIS PETIT JEAN JEAN, COSTADOAT PIERRE, HUBERT MARTIN, JONVILLE BERNARD, LACOSTE PIERRE, LAHORE CHRISTOPHE, LAHORE JEAN-PAUL, LANUSSE-CAZALE ANDRE, LECHON ALAIN, MARTENS CARLE, MICHEL DOMINIQUE, MONSEGU MICHEL, PELANNE CHARLES
En exercice	21	
Présents	17	
Absents	4	
Dont suppléés	1	
Dont représentés	0	
Votants	18	
Dont pour	18	
Dont contre	0	
Dont abstention	0	
		Etaient excusés : Mme ARGILAGA MARIE-CLAUDE M GUIRAUT JEAN
		Secrétaire de séance : M JONVILLE BERNARD

N°2018-B1 – MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UN DEMI-POSTE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE GARLIN A LA RENTREE 2018-2019

RAPPORT

Mme PLANTE souhaite présenter un projet de motion relatif à la fermeture d'un demi-poste à l'école élémentaire de GARLIN à la rentrée 2018-2019

Elle indique que la fermeture d'un demi-poste a été proposé lors de la réunion pour la carte scolaire début février 2018 et validé par le Préfet le 26 février 2018.

Le DASEN se base sur une baisse d'effectifs pour justifier cette fermeture : 139 élèves à la rentrée 2017-18 contre 133 élèves prévus à la rentrée 2018-19.

Toutefois, comme le droit le lui permet, le DASEN ne prend pas en compte les enfants scolarisés en ULIS qui sont inclus pour partie des apprentissages dans les classes : 11 en 2017-18 et 12 en 2018-19.

Mme PLANTE précise les effectifs moyens par classe pour cette année scolaire et les effectifs avec fermeture à la rentrée : 25 en moyenne pour 2017-18 en intégrant les enfants en ULIS et 28.75 pour 2018-19 en cursus normal en intégrant les enfants en ULIS et 15 en cursus occitan.

Mme PLANTE propose ainsi le texte suivant :

« Nous, délégués du comité syndical des écoles de la Région de GARLIN, considérons qu'à travers la décision de suppression d'un demi-poste à l'école élémentaire des Remparts de GARLIN, l'inspection académique, en appliquant une logique purement comptable et éloignée des réalités des zones enclavées, porte atteinte à la qualité d'enseignement et d'apprentissage des enfants du territoire et aux conditions de travail des enseignants qui ont toujours fait montre d'un réel dynamisme.

Avec en moyenne 25 enfants par classe à ce jour, les conditions semblaient réunies pour mobiliser une dynamique d'école dont tous unanimement nous satisfaisons. L'inclusion des enfants de l'ULIS à ce jour se passe au mieux. Qu'en sera-t-il lorsque les effectifs moyens par classe passeront à près de 29 en cursus classique dès la rentrée prochaine ?

Aussi, en soutien à l'école élémentaire des Remparts de GARLIN, le Syndicat des Ecoles de la Région de GARLIN demande à Monsieur BARRERE, Inspecteur d'Académie, de revenir sur la décision de fermeture d'une demi-classe dès la rentrée 2018-2019. »

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE de se prononcer favorablement sur cette motion

AUTORISE Mme la Présidente à signer tout document relatif à la présente délibération

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE
SYNDICAT DES ÉCOLES
DE LA RÉGION DE GARLIN
64330 GARLIN

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 09/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/03/2018